



GRUPE BANQUE NATIONALE AGRICOLE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 Décembre 2008

Avril 2009



LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL

Société inscrite au Tableau de l'OECT
Membre du réseau DFK International
92, Avenue Abdelaziz Thaalbi 1004 El Menzah 9 A-Tunis
Tél. : 00 216 71 880 933 – 00 216 71 887 294
Fax. : 00 216 71 872 115
E-mail : cmc@hexabyte.tn

Société inscrite au Tableau de l'OECT
Membre de CPA International
9, Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
DU GROUPE « BANQUE NATIONALE AGRICOLE »
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

En notre qualité de commissaires aux comptes de la « BANQUE NATIONALE AGRICOLE » et en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe « BANQUE NATIONALE AGRICOLE » arrêtés au 31 Décembre 2008.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, l'expression de notre haute considération.

Tunis, le 27 Avril 2009

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

P/ GAC – CPA International
Chiheb GHANMI

S O M M A I R E

I. RAPPORT

- Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2008

II. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31-12-2008

- Bilan consolidé
- Etat des engagements hors bilan consolidé
- Etat de résultat consolidé
- Etat des flux de trésorerie consolidé
- Notes aux états financiers consolidés

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE
« BANQUE NATIONALE AGRICOLE »
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008**

En exécution de la mission d'audit des états financiers consolidés du Groupe « BANQUE NATIONALE AGRICOLE », nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la « BANQUE NATIONALE AGRICOLE » arrêtés au 31 Décembre 2008, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Les états financiers consolidés ci-joints, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2008, font apparaître un total bilan net de 5 908 759 Mille Dinars, des capitaux propres du Groupe de 416 288 Mille Dinars y compris un résultat de l'exercice s'élevant à 33 265 Mille Dinars.

I - Opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints du Groupe « BANQUE NATIONALE AGRICOLE » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er Janvier 2008 au 31 Décembre 2008.

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Sur la base des diligences accomplies et à notre avis, les états financiers consolidés du Groupe « BANQUE NATIONALE AGRICOLE » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, ainsi que les résultats des opérations et les flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 Décembre 2008 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II - Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la Loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers consolidés du Groupe « BANQUE NATIONALE AGRICOLE » arrêtés au 31 Décembre 2008.

Dans le cadre de notre audit et en application de l'article 3 (Nouveau) de la Loi n° 94-117, portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers de la société mère. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler certaines insuffisances au niveau du système d'information et de contrôle interne de la banque.

En outre, la banque a procédé, au cours des exercices antérieurs au rachat d'une partie de ses actions propres à travers les fonds donnés en gestion pour un montant net s'élevant, au 31 Décembre 2008, à 3 048 mDT. Cette situation est en cours de régularisation, conformément à l'article 19 de la Loi n°99-92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier.

Tunis, le 27 Avril 2009

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

P/ GAC – CPA International
Chiheb GHANMI

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31/12/2008**

- **BILAN CONSOLIDE**
- **ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE**
- **ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**
- **ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**
- **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2008	2007
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT		87 169	70 010
Créances sur les établissements bancaires	3	155 545	198 921
Créances sur la clientèle	4	4 467 453	3 815 340
Portefeuille commercial	5	636 905	617 285
Portefeuille d'investissement	6	281 912	278 208
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	19 877	16 943
Valeurs immobilisées		49 975	50 994
Ecarts d'acquisition (Goodwill)		59	68
Autres actifs	8	209 864	275 792
<i>Total de l'actif</i>		5 908 759	5 323 561
PASSIF			
Banque centrale, CCP		8	5 293
Dépôts et avoirs des établissements bancaires		210 959	234 775
Dépôts de la clientèle		4 127 943	3 569 281
Emprunts et ressources spéciales		580 114	613 889
Autres passifs	9	230 494	220 436
<i>Total du passif</i>		5 149 518	4 643 674
Intérêts minoritaires		342 953	290 604
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis (20 millions d'actions de VN = 5 DT)		100 000	100 000
Actions propres et d'auto-contrôle	10	(6 122)	(5 935)
Réserves consolidées	11	158 786	139 168
Autres capitaux propres consolidés	12	130 359	130 346
Résultat de l'exercice, part du groupe	13	33 265	25 704
<i>Total des capitaux propres, part du groupe</i>		416 288	389 283
<i>Total passif et capitaux propres</i>		5 908 759	5 323 561

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	2008	2007
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	<u>703 447</u>	<u>660 603</u>
a - En faveur d'établissements bancaires	75 466	67 972
b - En faveur de la clientèle	467 981	432 631
c - En faveur de l'Etat	160 000	160 000
Crédits documentaires	<u>409 103</u>	<u>772 806</u>
a - Débiteurs par accréditifs export devises	46 784	282 437
b - Débiteurs par accréditifs import devises	362 319	490 369
Actifs donnés en garantis		
<i>Total des passifs éventuels</i>	<u>1 112 550</u>	<u>1 433 409</u>
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	<u>211 571</u>	<u>163 256</u>
a - Crédits notifiés et non utilisés	211 571	163 256
Engagements sur titres	<u>5 530</u>	<u>2 537</u>
a - Participations non libérées	2 820	388
b - Autres	2 710	2 149
<i>Total des engagements donnés</i>	<u>217 101</u>	<u>165 793</u>
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement reçus	<u>114</u>	<u>27 514</u>
Garanties reçues	<u>530 752</u>	<u>484 134</u>

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2008	2007
Intérêts et revenus assimilés		298 337	254 026
Commissions		48 757	43 937
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières		46 425	41 331
Revenus du portefeuille investissement		7 699	6 195
Total des produits d'exploitation bancaire		401 218	345 489
Intérêts encourus et charges assimilées		(169 097)	(144 743)
Commissions encourues		(829)	(880)
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		(1 825)	(224)
Total des charges d'exploitation bancaire		(171 751)	(145 847)
Produit net bancaire		229 467	199 642
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif		(64 042)	(75 387)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement		(500)	20 997
Autres produits d'exploitation		59 680	44 183
Frais de personnel		(87 673)	(84 824)
Charges générales d'exploitation		(63 721)	(52 367)
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations		(5 237)	(5 102)
Résultat d'exploitation		67 974	47 142
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	7	(1 930)	(2 068)
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		(40)	1 666
Résultat avant impôt		66 004	46 740
Impôt sur les bénéfices	14	(13 513)	(6 837)
Intérêts minoritaires		(19 226)	(14 199)
Résultat de l'exercice, part du groupe		33 265	25 704

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre

	Notes	2008	2007
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		382 632	312 239
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		(177 285)	(151 406)
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		18 188	(21 978)
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(710 470)	(598 726)
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		564 190	315 669
6- Titres de placement		(49 531)	(36 014)
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(133 983)	(141 366)
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		109 794	24 465
9- Impôt sur les sociétés		(3 125)	(4 624)
		410	(301 741)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 961	5 330
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(9 807)	2 205
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		(5 164)	1 424
4- Plus-values sur titres de participations		1 957	28 221
		(5 052)	37 179
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
1- Actions propres		(280)	(510)
2- Emission d'actions par les filiales		-	45 627
3- Emission d'emprunts		(21 578)	-
4- Remboursement d'emprunts		(11 589)	(21 578)
5- Augmentation / diminution des ressources spéciales		(18 827)	5 520
6- Dividendes versés		46 157	(15 611)
		(6 117)	13 447
Effet de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et les équivalents de liquidités		-	-
Augmentation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(10 760)	(251 114)
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	16	358 316	609 431
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	16	347 556	358 316

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés du groupe BNA, présentés en milliers de Dinars, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie aux établissements de crédit.

REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

REGLES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

- *Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés*

Les états financiers consolidés relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2008 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation.

Pour expliquer l'importance des différentes activités au sein du groupe, une information sectorielle est fournie à la Note 15.

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

- *Application de l'intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le secteur financier*

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque Nationale Agricole est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE SYNTHESE

La présentation des états financiers consolidés du groupe BNA se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque Nationale Agricole et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci. A moins que cela ne soit impraticable, les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

METHODES DE CONSOLIDATION

- *Sociétés consolidées par intégration globale*

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique.
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.

- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

- *Sociétés consolidées par mise en équivalence*

Les entreprises associées sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste, dans les étapes successives suivantes à :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves.
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence".
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

La part du groupe dans une entreprise associée est l'agrégation des participations dans cette entreprise associée détenues par la BNA et ses filiales. Pour cet objectif, les participations détenues par les autres entreprises associées du groupe sont ignorées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque consolidante dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagée par quelque moyen que ce soit.

Si l'entreprise mise en équivalence enregistre ultérieurement des bénéfices, la banque consolidante ne reprend en compte sa quote-part dans ces profits qu'après qu'elle ait dépassé sa quote-part de pertes nettes non prises en compte.

REGLES DE CONSOLIDATION

- *Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation*

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- *Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée*

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

- *Opérations réciproques*

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

- *Actions émises par la BNA détenues par le groupe*

Les actions émises par la BNA et acquises avec pour objectif de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par le groupe sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ; dans l'hypothèse d'une cession ultérieure de ces titres, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits dans les capitaux propres consolidés.

- *Intégration globale des OPCVM*

A l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants :

Frais de négociation

Les frais occasionnés par les opérations d'achat et de vente de titres détenus par les OPCVM sont directement imputés en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

Les plus ou moins-values sur titres détenus par les OPCVM qui correspondent au solde de la variation au cours de l'exercice des plus ou moins-values potentielles sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

Variation des plus (ou moins) values réalisées sur titres

Les plus (ou moins) values sur titres correspondant au résultat réalisé sur les opérations de cession de titres effectuées au cours de l'exercice sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION**COMPTABILISATION DES PRETS ET DES REVENUS Y AFFÉRENTS**

- **Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle**

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont constatés au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour la valeur nominale.

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

- **Comptabilisation des revenus sur prêts de la clientèle**

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus et comptabilisés dans les comptes de produits au moment du déblocage de ces crédits et font, le cas échéant, l'objet de régularisation en fin de mois, pour la partie non courue.

Les intérêts échus sur crédits à long et moyen terme et relatifs à l'exercice en cours sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement.

Les intérêts échus et non encore encaissés sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les agios sur les comptes courants débiteurs relatifs à des engagements classés parmi les classes B2, B3, B4 et B5 sont réservés et présentés, lors de l'arrêté, en déduction des comptes courants débiteurs.

Les agios sur créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE-TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Le portefeuille-titres consolidé est classé en deux catégories. Le portefeuille d'investissement et le portefeuille-titres commercial.

- **Portefeuille d'investissement et revenus y afférents**

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe mais non détenus à des fins de contrôle (titres de participation non consolidés).
- Les titres à revenu fixe acquis par le groupe avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires).
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées ainsi qu'il suit :

Titres de participation à caractère durable (non consolidés) :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par le groupe sont pris en compte en résultat dès leur encaissement.

Titres d'investissement

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée par leur détention.

Titres représentant des participations-financement

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession de titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les participations-financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits à mesure qu'elles sont courues, lorsque leur encaissement effectif est jugé raisonnablement sûr.

A défaut, elles sont constatées en bloc lors de la cession. Elles sont présentées au niveau de l'état de résultats sous l'intitulé « Revenus du portefeuille titres d'investissement ».

• Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial consolidé se compose des titres à revenu fixe et/ou à revenu variable détenus à des fins de transaction ou de placement.

Les titres émis par l'Etat (bons de trésor) et acquis dans le cadre de l'activité d'intermédiation de la consolidante (titres acquis en vue de leur placement auprès de la clientèle) sont comptabilisés en titres de transaction. La partie des titres rétrocédée à la clientèle (autres que les filiales intégrées globalement) est présentée de façon compensée en déduction du poste « Titres de transaction ».

Conséquemment, les revenus afférents à ces titres et les charges relatives à leur rétrocession aux clients sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée, et sont présentées d'une manière compensée.

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres sont imputées directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

Les plus ou moins values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement, est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé « Intérêts des minoritaires ».

PROVISIONS POUR RISQUES SUR PRETS ET PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES

- **Provisions pour risques sur prêts**

La provision pour risques sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

- 10- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis
- B5- Actifs en contentieux

Le taux de provisionnement retenu par la Banque consolidante correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provisions par classe de risque appliqués sont les suivants :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%
B5- Actifs en contentieux	100%

- **Provisions sur participations non consolidées :**

A la date d'arrêté, les titres de participation non consolidés sont évalués à leur valeur d'usage et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés.
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les autres titres.

COMPTABILISATION DES DEPOTS DE LA CLIENTELE ET DES CHARGES Y AFFERENTES

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire BCT n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêt.

VALEURS IMMOBILISEES :

Les immobilisations sont comptabilisées, à la date d'entrée, au coût d'acquisition historique incluant le prix d'achat hors taxes, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs hors taxes déductibles.

Les immobilisations sont amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les taux d'amortissement appliqués par le groupe se détaillent comme suit :

Immeubles	2-5%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de Bureau	10-15%
Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
Matériel informatique	15-33%
Logiciels informatiques	33%
Agencement, aménagement et installations	10%

IMPOTS SUR LE RESULTAT

- **Impôts courants**

Les sociétés du groupe BNA sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

- **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ».

Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

Pour l'exercice 2008 et au-delà, les **taux d'imposition effectifs** retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Établissements de crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres		
BNA Capitaux	30%	30%
SOFINREC	35%	35%
SIACR INVEST	35%	0%
SIP SICAR	35%	0%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	30%	20%
ESSOUKNA	30%	20%
SIVIA	30%	30%
SPI MADINA	30%	30%
LES ŒILLETS	30%	30%
Agriculture		
Société Agricole IFRIKIA	10%	10%
Services Informatiques		
Tunisie Informatique Services	30%	30%
Autres activités		
SOGEST	30%	30%
AGROSERVICES	30%	30%
ZIED SARL	30%	30%

INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe est géré essentiellement en quatre pôles d'activités :

- Les services financiers : Ce pôle regroupe les entités qui ont le statut d'établissement de crédit ainsi que les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement direct des activités des établissements de crédit ou relève des services auxiliaires de celles-ci (Intermédiation en bourse, recouvrement de créances, capital-risque, gestion de portefeuille,...)
- La promotion immobilière : Ce pôle regroupe les entités agréées dans le cadre de la loi n° 90-17 du 26 février 1990 pour exercer à titre professionnel des opérations de lotissement, et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitation ainsi que la construction ou la rénovation d'immeubles collectifs ou semi-collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel ou administratif.
- L'agriculture : Ce pôle regroupe les entités impliquées dans l'utilisation des ressources naturelles disponibles en vue d'augmenter la production agricole.
- Les services informatiques : Ce pôle regroupe les entités spécialisées dans la maintenance et la commercialisation des équipements et des logiciels informatiques

L'information sectorielle est uniquement déclinée par secteur d'activité faute d'identification de secteurs géographiques engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposés à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions interne au groupe.

NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 22 entités au 31 décembre 2008 :

- **18** filiales traitées par intégration globale ;
- **4** entreprises associées traitées par mises en équivalence.

Les modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2008 par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2007 sont les suivantes :

Société	Entrée	Sortie	Nature	Observations
SODINO	X	-	Entreprise associée	Renforcement du pourcentage de contrôle ayant passé de 14,58% en 2007 à 22,98% en 2008 suite à une augmentation de capital.
SAHARA PALACE	-	X	Entreprise associée	En liquidation

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenant au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Etablissements de crédit			
Banque Nationale Agricole	IG	100,00%	97,99%
Services financiers			
BNA Capitaux	IG	100,00%	97,45%
SOFINREC	IG	100,00%	95,87%
SIACR INVEST	IG	49,13%	41,37%
SIP SICAR	IG	100,00%	35,58%
SOIVM SICAF	IG	100,00%	73,97%
SICAF Participations	IG	100,00%	97,99%
SICAV BNA	IG	24,32%	21,48%
Placement Obligataire SICAV	IG	0,09%	0,06%
TUNIS-RE	ME	26,22%	22,27%
SODINO	ME	22,98%	22,52%
Entreprises non financières		% de contrôle	% d'intérêt
Promotion immobilière			
SIMPAR	IG	42,08%	33,52%
ESSOUKNA	IG	70,56%	23,75%
SIVIA	IG	99,99%	42,05%
SPI MADINA	IG	99,99%	40,90%
LES ŒILLETES	IG	100,00%	52,40%
Agriculture			
Société Agricole IFRIKIA	IG	100,00%	38,13%
Services Informatiques			
Tunisie Informatique Services	IG	68,00%	43,62%
Autres activités			
SOGEST	IG	94,74%	44,65%
AGROSERVICES	IG	29,85%	29,25%
ZIED SARL	IG	100,00%	32,45%
GENERALE DES VENTES	ME	50,00%	48,99%
STIA	ME	49,99%	48,99%

IG: Intégration globale

ME: Mise en équivalence

NOTE 3 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES

Le détail de cette rubrique se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2008	2007
A-Créances sur les établissements bancaires	<u>155 545</u>	<u>198 921</u>
Comptes à vue	5 421	27 583
Prêts au jour le jour	149 067	169 970
Prêts à terme	-	-
Intérêts à recevoir	1 057	1 368
B-Créances sur les établissements financiers		
Prêts à terme	-	-
Total	155 545	198 921

NOTE 4 – CREANCES SUR LA CLIENTELE

La composition et l'évolution de l'encours net des Créances sur la clientèle au 31 décembre 2008 se détaillent comparativement comme suit :

En milliers de dinars	Encours brut	Créances rattachées	Produits perçus d'avance	Provisions	Agios réservés	Encours net
Engagements agricoles	<u>623 905</u>	<u>285 545</u>	<u>(1 562)</u>	-	<u>(280 610)</u>	<u>627 278</u>
Comptes débiteurs	17 313	-	-	-	-	17 313
Autres concours à la clientèle	312 292	41 429	(1 562)	-	(38 076)	314 083
Crédits sur ressources spéciales	294 300	244 116	-	-	(242 534)	295 882
Engagements commerciaux et industriels	<u>4 094 151</u>	<u>73 735</u>	<u>(15 760)</u>	-	<u>(90 021)</u>	<u>4 062 105</u>
Comptes débiteurs	608 828	18 589	-	-	(29 736)	597 681
Autres concours à la clientèle	3 250 959	42 130	(15 760)	-	(49 623)	3 227 705
Crédits sur ressources spéciales	234 364	13 016	-	-	(10 662)	236 718
Comptes courants associés	<u>819</u>	-	-	-	-	<u>819</u>
Créances / fonds propres prises en charge par l'Etat	<u>28 647</u>	-	-	-	-	<u>28 647</u>
Coût amorti des créances bancaires détenues par des SRC	<u>49 995</u>	-	-	-	-	<u>49 995</u>
Provisions	-	-	-	<u>(301 391)</u>	-	<u>(301 391)</u>
Total au 31 Décembre 2008	4 797 517	359 280	(17 322)	(301 391)	(370 631)	4 467 453
Total au 31 Décembre 2007						3 815 340

NOTE 5 – PORTEFEUILLE COMMERCIAL

Le détail de cette rubrique se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2008			2007	
	Valeur brute	Créances et dettes rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres à revenu variable					
Actions cotées	8 354	-	2 123	10 477	5 771
Actions non cotés	-	-	-	-	5
Parts OPCVM	42 725	-	-	42 725	35 321
Total des titres à revenu variable	51 080	-	2 123	53 202	41 097
Titres à revenu fixe					
Effets publics & valeurs assimilées	463 763	(575)	-	463 188	476 961
Obligations	82 959	2 782	-	85 741	64 529
Billets de trésorerie	33 950	823	-	34 773	34 698
Total des titres à revenu fixe	580 672	3 030	-	583 702	576 188
Total	631 752	3 030	2 123	636 905	617 285

NOTE 6 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille-titres d'investissement est passée de 278 208 KDT au 31/12/2007 à 281 912 KDT au 31/12/2008. Cette évolution se détaille comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2008				2007	
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Intérêts réservés	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres d'investissement	23 750	299	-	-	24 049	2 306
Participations-financement (Titres en rétrocession)	43 891	466	(11 233)	(274)	32 850	34 830
Parts dans les entreprises liées non consolidées	10 799	-	(6 919)	-	3 880	2 693
Titres de participation	52 540	55	(6 663)	-	45 933	51 943
Créances prises en charge par l'Etat	175 176	24	-	-	175 200	186 437
Total	306 156	845	(24 815)	(274)	281 912	278 208

NOTE 7 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

La valeur d'équivalence des titres émis par des entreprises associées, s'élève à 19 877 KDT au 31/12/2008 contre 16 943 KDT au 31/12/2007. Le détail de ce poste se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2008					2007			
	Quote-part dans les capitaux achetés (1)	Goodwill net (2)	Goodwill négatif net (3)	Quote-part dans les réserves (4)	Quote part dans les résultats (5)	Quote-part dans les résultats représentative d'un risque additionnel (6)	Valeur d'équivalence (1)+(2)+(3) +(4)+(5)-(6)	Valeur d'équivalence	
TUNIS-RE	10 302	-	-	837	2 695	-	13 833	12 948	
GENERALE DES VENTES	2 000	-	-	-	(328)	-	1 672	2 000	
STIA	5 004	-	-	(1 896)	(4 156)	1 047	-	1 994	
SODINO	3 298	342	-	873	(141)	-	4 372	-	
<i>Total</i>	20 604	342	-	(186)	(1 930)	1 047	19 877	16 943	

NOTE 8 – AUTRES ACTIFS

Le détail de cette rubrique se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2008	2007
Comptes d'attente & de régularisation	39 383	126 635
Actifs d'impôts exigibles	3 449	2 579
Actifs d'impôts différés	18 061	15 950
Stocks des activités de transformation	104 483	86 468
Autres	44 488	44 160
<i>Total</i>	209 864	275 792

NOTE 9 – AUTRES PASSIFS

Le détail de cette rubrique se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2008	2007
Provisions pour passifs et charges	8 226	5 486
Comptes d'attente & de régularisation	144 164	153 632
Passifs d'impôts exigibles	2 526	1 711
Passifs d'impôts différés	12 829	9 838
Autres	62 749	49 769
<i>Total</i>	230 494	220 436

NOTE 10 – ACTIONS PROPRES ET D'AUTOCONTROLE

Figurent sous cet intitulé, la contrepartie versée par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé « Actions propres et d'autocontrôle ».

Cette rubrique totalisant au 31/12/2008 6 122 KDT contre 5 935 KDT au 31/12/2007 se décompose comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2008	2007
Actions propres détenues par la BNA	3 678	3 446
Actions d'auto-contrôle détenues par les filiales	6 400	6 444
± Value sur actions propres et d'auto-contrôle	53	114
Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle	(385)	(357)
Part des minoritaires	(3 625)	(3 712)
Total	6 122	5 935

NOTE 11 – RESERVES CONSOLIDEES

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par la Banque consolidante dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle ou de l'influence notable jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31/12/2008 à 158 786 KDT contre 139 168 KDT au 31/12/2007. Leur détail peut être présenté comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2008	2007
A- Contribution de la BNA (mère consolidante)	<u>135 894</u>	<u>120 334</u>
B- Contribution des filiales	<u>22 892</u>	<u>18 835</u>
Contribution positive	24 364	20 402
Contribution négative	(1 472)	(1 567)
Total	158 786	139 168

NOTE 12 – AUTRES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Cette rubrique, totalisant au 31/12/2008 130 359 KDT contre 130 346 KDT au 31/12/2007, se décompose comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2008	2007
Dotation Etat BNA (133 MDT)	133 000	133 000
Plus ou moins valeurs potentielles sur titres détenus par des OPCVM	(143)	(285)
Plus ou moins valeurs réalisées sur titres détenus par des OPCVM	271	289
Frais de négociation des OPCVM	(1)	(4)
Part des minoritaires	(2 767)	(2 654)
Total	130 359	130 346

NOTE 13 – RESULTAT DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE

L'exercice clos le 31/12/2008 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 33 265 KDT contre un résultat de même nature de 25 704 KDT au 31/12/2007. La contribution des entités retenues dans le périmètre au résultat consolidé peut être détaillée comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2008	2007
A- Contribution de la BNA (mère consolidante)	<u>27 949</u>	<u>21 114</u>
B- Contribution des filiales	<u>5 315</u>	<u>4 591</u>
Contribution positive	5 460	4 704
Contribution négative	(145)	(113)
Total	33 265	25 704

NOTE 14 – IMPOT SUR LE RESULTAT

Le détail de cette rubrique se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2008	2007
Charge fiscale courante (impôts exigibles)	14 436	6 193
Charge fiscale différée	3 834	4 174
Produits d'impôts différés	(4 757)	(3 529)
Total de la charge d'impôt	13 513	6 837

NOTE 15 – INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle sur les pôles d'activités retenus se présente comme suit pour les exercices clos le 31/12/2008 et le 31/12/2007 :

	Services financiers		Promotion immobilière		Agriculture		Services informatiques		Autres activités		Eliminations entre secteurs		Consolidé	
	2 008	2 007	2 008	2 007	2 008	2 007	2 008	2 007	2 008	2 007	2 008	2 007	2 008	2 007
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES														
Produits externes														
<i>Produits concourant à la formation du PV3</i>	399 392	345 194	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Produits ne concourant pas à la formation du PV3</i>	-	-	64 641	48 635	-	-	46	735	1 103	2 332	2 110	(8 190)	(6 809)	
Produits provenant de transactions avec d'autres secteurs	6 470	5 354	353	37	1	-	400	400	968	819	(8 190)	(6 809)		
Total	406 061	350 748	64 993	48 692	1	46	1 185	1 503	3 500	2 929	(8 190)	(6 809)	467 549	397 109
2. RESULTAT														
Résultat sectoriel	<u>60 209</u>	<u>48 955</u>	<u>17 083</u>	<u>8 712</u>	<u>(40)</u>	<u>16</u>	<u>(1 948)</u>	<u>147</u>	<u>161</u>	<u>54</u>	<u>(7 692)</u>	<u>(5 577)</u>	<u>67 773</u>	<u>47 307</u>
Charges non affectées													(354)	(239)
Résultat opérationnel													67 420	47 067
Charges financières des secteurs non financiers													(150)	(176)
Produits des placements des secteurs non financiers													595	294
Part du résultat net dans les entreprises associées	(2 238)	(2 333)	308	285	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 930)	(2 068)
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires													74	1 623
Impôt sur le résultat													(13 513)	(6 837)
Résultat net de l'exercice													52 491	39 903
AUTRES INFORMATIONS														
Autres sectoriels	5 746 322	5 182 981	106 788	90 446	-	-	423	1 264	2 635	1 868			5 856 189	5 276 559
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence	17 064	14 392	2 813	2 331	-	-	-	-	-	-			19 877	16 943
Passifs sectoriels	5 114 208	4 607 393	12 885	11 367	60	66	636	1 547	1 215	869			5 129 004	4 621 444
Dotations aux amortissements	4 823	4 701	345	295	-	9	-	-	69	68			5 237	5 073

NOTE 16 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités consolidés s'élèvent au 31/12/2008 à 347 556 KDT contre 358 316 KDT au 31/12/2007 soit une variation nette négative de 10 760 KDT expliquée dans l'état des flux de trésorerie consolidé.

Le détail des composantes des liquidités et équivalents de liquidités se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2008	2007
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	87 161	64 718
Banques et organismes spécialisés	(24 015)	(2 734)
Placements / Emprunts sur Marché Monétaire	(76 510)	(97 234)
Bons de trésor	339 970	372 616
Billets de trésorerie	20 950	20 950
<i>Total</i>	347 556	358 316